FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1
	Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA



# 1. <u>1.IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE</u>

1.1. Identificateur de produit : L-JET TAG

Code du produit: IT1056126

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

#### Catégorie du produit

PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC15 : Produits de traitement de surfaces non métalliques

Emploi de la substance / de la préparation Anti graffitis et anti tags

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom: ITW Spraytec - Département ITECMA

**Adresse:** 5 bis, rue Retrou

92 600 Asnières sur Seine - FRANCE

**Téléphone:** +33 (0)1 40 80 32 32 / **Télécopie:** +33 (0)1 40 80 32 30

Courriel: infofds@itwpc.com/www.itecma.fr

ORFILA (France): +33 1 45 42 59 59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1
	Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

*R65*: *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.* 

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

## Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger







GHS07

607 GHS08

GHS09

#### Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage: Orange Oil Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1
	Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

 $P280\ \ Porter\ des\ gants\ de\ protection/des\ v\hat{e}tements\ de\ protection/un\ \acute{e}quipement\ de\ protection\ des\ yeux/du$ 

visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et PvB · PBT: Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 5131-66-8	3-butoxy-2-propanol  Xi R36/38	
EINECS: 225-878-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 8028-48-6	Orange Oil  X Xn R65; X Xi R38; X Xi R43; N ₹ R50/53 R10	<11,25%
EINECS: 232-433-8	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	

#### Composant non dangereux:

PP/Viscose ou PP/Thermo: 25 - 40 %.

Autres composants liquides non réglementés : 37.5%-52.5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **4. PREMIERS SECOURS**

#### Description des premiers secours

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

#### médecin.

- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 5. MESURES <u>DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</u>

- · Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand

débit · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACIDENTELLE

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire. · Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Température de stockage recommandée: Température de stockage : Température ambiante
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

• Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs Utiliser une tenue de protection.

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles ·

#### Indications générales

· Aspect:

Forme: Lingette imprégnée

Couleur: Orange / Blanc : PP/Viscose

Blanc: PP/Thermo

· Odeur: Caractéristique

· valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

**Point de fusion:** Non déterminé. **Point d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair : 54 °C

Inflammabilité (solide, gazeux):
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminée.
 Non déterminée.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 1,3 hPa

Densité: Non déterminée.
 Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Agents d'oxydation
- · Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- · Informations sur les effets toxicologiques.
- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

· des yeux: Effet d'irritation.

• Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

## Résultats des évaluations PBT et VPVB

- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- · Méthodes de traitement des déchets.
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

- · No ONU
- · ADR, IMDG, IATA: UN3077
- · Nom d'expédition des Nations unies
- · ADR: 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

(Orange Oil).

· IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Orange Oil), MARINE

POLLUTANT

· IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Orange Oil)

· Classe(s) de danger pour le transport ·

## ADR:





- · Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
- · Étiquette 9

## **IMDT, IATA**





- · Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
- · Label 9
- · Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA : III

Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : Orange Oil

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):
 Marquage spécial (IATA):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. ·

Indice Kemler: 90 · No EMS: F-A,S-F

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

- · Indications complémentaires de transport:
  - · ADR

Quantités limitées (LQ)
 Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

5 kg
3
E

"Règlement type" de l'ONU:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Version : 1 Date : 10/12/2014
L-JET TAG	ITECMA

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Orange Oil), 9, III.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme
- R10 Inflammable.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente.